

DÉLIBÉRATION N°DL20220076 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/05/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 18 h 50) ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD (jusqu'à 18h50)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION TRANS'VTT PILAT - CONVENTION DE PARTENARIAT

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

L'association Trans'VTT Pilat, dont le siège social est situé à Saint-Chamond, organise une des étapes de la Coupe de France VTT au Bessat.

Cette manche dénommée « Auvergne Rhône-Alpes » sera parrainée par le stéphanois Jordan Sarrou (champion de France et champion du Monde VTT 2020).

Les épreuves se dérouleront sur trois jours, du 27 au 29 mai 2022 et accueillent différentes catégories masculines et féminines : Cadets, Juniors, Elites, Masters... Environ 1500 coureurs sont attendus de toute l'Europe, dont les meilleurs français. Cette manifestation devrait attirer près de 4 000 spectateurs sur le week-end.

La ville de Saint-Chamond a été sollicitée pour être un partenaire de cet événement. A ce titre, la ville souhaite apporter son soutien par le biais :

- d'une aide logistique estimée à 4 000 € : podium, chaises, tables, abris-faciles, barrières...
- d'une aide sur la communication estimée à 3 000 € : affichage réseau 2m², campagne sur les réseaux sociaux, magazine municipal, panneaux lumineux...
- d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 €.

Cette aide représente un « partenariat bronze » et permet à la ville de bénéficier de contreparties : présence du logo sur les supports de communication, communication digitale, invitations, banderoles...

A ce titre, il convient de signer une convention de partenariat avec l'organisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion d'une convention de partenariat entre l'association Trans'VTT Pilat et la commune de Saint-Chamond et l'octroi d'une subvention exceptionnelle de trois mille euros (3 000 €),
- **d'autoriser** le versement de la somme de 3 000 € à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de l'exercice 2022, chapitre 67 article 6745.

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le



ID : 042-214202079-20220516-DL20220076-DE

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 17/05/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD